



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 29/11/2022  
REÇU LE 29/11/2022  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE 30/11/2022  
PUBLIÉ LE 30/11/2022  
EXÉCUTOIRE LE

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°14

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE/MAISONS DE PROXIMITÉ - SIGNATURE DE LA CONVENTION « LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) » ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-D'OISE ET LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Mesdames et Messieurs les Adjointes (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

**Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

**Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Florent BATIER, Océane USTASE.

#### ABSENTS (donnent pouvoir à) :

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Alain VERBRUGGHE : Marie-Christine CAVECCHI

Frédéric LÉPRON : Mohamed BANNOU

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET

Stéphane VERNEREY : Thierry BILLARAND

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yohan KAJDAN

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

#### Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.  
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Service Politique de la Ville/Maisons de proximité

Question n°14 du CM en date du 24/11/2022 – P 1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION n°14

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE/MAISONS DE PROXIMITÉ – SIGNATURE DE LA CONVENTION « LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) » ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-D'OISE ET LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE.**

### Le Conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-2,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** le dispositif mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales concernant la politique d'action sociale familiale,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 approuvant la Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise et la commune de Franconville-la-Garenne du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024,

**CONSIDÉRANT** que la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise (C.A.F.) propose la signature d'une convention d'objectifs et de financement qui définit les modalités d'intervention et de versement d'une subvention relative au Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) LA FONTAINE AUX P'TITS au sein de l'Espace Fontaines, situé 5 allée du Lavoir, à Franconville-la-Garenne pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2024,

**CONSIDÉRANT** que l'unité de calcul de la Prestation de Service L.A.E.P. est l'heure et qu'elle prend en compte le nombre d'heures annuelles de fonctionnement par l'addition des heures d'ouverture au public pour l'accueil enfants et parents, et l'addition des heures d'organisation de l'activité dans la limite de 50 % du nombre d'heures annuelles d'ouverture du service public,

**CONSIDÉRANT** que le versement de la subvention « LAEP » est effectué sous réserve des disponibilités des crédits, et de la production des documents intermédiaires d'activité à transmettre en fin de chaque trimestre, et d'un compte de résultat au 31 mars de l'année qui suit l'année du droit examiné,

**CONSIDÉRANT** que le L.A.E.P propose, tous les quinze jours, hors période de vacances scolaires des temps d'accueil, d'échanges et de socialisation aux enfants de moins de 4 ans, Franconillois accompagnés d'un adulte référent, dans des locaux dédiés à la petite enfance, et en présence d'accueillantes du L.A.E.P,

**CONSIDÉRANT** que les objectifs du L.A.E.P sont les suivants :

- accompagner le lien parents/enfants en mettant en valeur les compétences parentales,
- reconnaître l'enfant en tant qu'individu,
- permettre à l'enfant de vivre des expériences entre pairs,
- contribuer à l'éveil de l'enfant et à son développement par le jeu,
- favoriser l'expression des parents,
- orienter les familles, à leur demande, vers des services spécifiques,
- rompre l'isolement, en favorisant les rencontres et les échanges entre les familles,



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Service Politique de la Ville/Maisons de proximité

Question n°14 du CM en date du 24/11/2022 - P 2/2

**APRÈS** l'avis de la Commission Handicap/Social/Politique de la Ville en date du 7 novembre 2022 et l'avis de la Commission "Finances / Administration Générale / Santé / Intercommunalité" en date du 15 novembre 2022,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal**

**Article 1 : APPROUVE** les termes de la convention proposée,

**Article 2 : AUTORISE** M. le Maire ou son représentant légal, à signer ladite convention pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2024 et tout acte administratif ou avenant s'y rapportant, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise, Quartier de la Préfecture, 2 place de la Pergola - 95018 CERGY-PONTOISE.

**Article 3 : AUTORISE** la ville à percevoir la subvention de la CAF pour le L.A.E.P La Fontaine aux P'tits.

**Article 4 : DIT** que la recette sera encaissée sur le budget de la commune.

**Article 5 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 6 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme  
Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller Régional d'Ile-De-France

**A l'unanimité des votants**

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

Madame Jeanne Desrosiers-Cayrol

Le 30 novembre 2022



**Acte à classer****DEL24112022Q14**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-11-29T07-14-44.00 ( MI241432752 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20221124-DEL24112022Q14-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : POLITIQUE DE LA VILLE/MAISONS DE PROXIMITE  
DE LA CONVENTION " LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS  
(LAEP) " ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
DU VAL-D'OISE ET LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Date de décision : 24/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. attribuées aux collectivités

Acte : 14 - PDV Sign conv LAEP.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/11/22 à 07:14

Date 29/11/22 à 07:14

Date 29/11/22 à 07:30

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha